

*Un rappel à tous les participants au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) de la transition vers le nouvel administrateur du régime, la Canada Vie, à compter du 1er juillet 2023.*

*Vous devriez avoir reçu une invitation à procéder à l'adhésion préalable de la Canada Vie, soit par courriel, soit par la poste. Sinon, vérifiez votre dossier pourriel. Si vous ne trouvez pas votre invitation, appelez le Centre de contact des participants au RSSFP de la Canada Vie au 1-855-415-4414 dès que possible.*

*L'adhésion préalable et le consentement au traitement des demandes de règlement par la Canada Vie doivent être effectués avant le 1er juillet 2023, afin d'éviter toute interruption dans le traitement et le remboursement de vos demandes de règlement ou de celles de vos personnes à charge protégées. Ceci est important car vous ne pourrez pas effectuer l'adhésion préalable et envoyer une demande de règlement le même jour. Donc, veuillez effectuer l'adhésion avant le 30 juin, 2023, afin d'éviter de vous retrouver dans l'obligation de régler les frais liés à une demande de règlement de soins de santé à compter du 1<sup>er</sup> juillet.*

*Si vous avez des questions, vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la transition vers Canada Life en consultant la page suivante :*

**[Se préparer au passage du Régime de soins de santé de la fonction publique à la Canada Vie - Canada.ca.](https://www.canada.ca/fr/assurances/assurances-santee/transition-rsfp-cv.html)**